

CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE

DU LUNDI 25 JUIN 2012

A LA GRANDE SALLE DE L'HÔTEL-DU-MONDE, GRANDVAUX

(Ouverture à 20h00 - Clôture à 22h15)

TABLE DES MATIERES

1. APPEL NOMINAL	3
2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR	3
3. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL	4
4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 23 AVRIL 2012	5
5. PRÉAVIS N° 8/2012 – COMPTES ET GESTION 2011	5
6. PRÉAVIS N° 9/2012 – RAPPORT DE GESTION 2011	12
7. PRÉAVIS N° 10/2012 – ACCEPTATION DE LA SUCCESSION EN DÉSHÉRENCE DE FEU MONSIEUR R.G.	15
8. PRÉAVIS N° 11/2012 – REMPLACEMENT D'UNE CONDUITE D'EAU POTABLE ET DE DÉFENSE INCENDIE ET RÉFECTION DE LA SUPERSTRUCTURE DE LA CHAUSSÉE AU CHEMIN DU CREUX-DES-FONTAINES (GRANDVAUX)	15
9. COMMUNICATIONS N° 3/2012 – PRINCIPALES DÉCISIONS MUNICIPALES (DU 13 MARS AU 21 MAI 2012)	16
10. ELECTION DE LA COMMISSION DE GESTION	17
11. ELECTION DU BUREAU DU CONSEIL	18
12. COMMUNICATIONS MUNICIPALES	18
13. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS	21

M. Jean-Louis Bandini, Président du Conseil communal, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous, conseillères et conseillers communaux, conseillère et conseillers municipaux, ainsi qu'à MM. Pierre-Alain Genton, huissier et Alain Hersperger, Boursier.

Il salue également la présence de la presse, Mme Cécile Collet de 24 Heures, M. Jean-Pierre Genoud du Courrier et Mme Zoé Decker du Régional.

1. APPEL NOMINAL

La secrétaire procède à l'appel nominal.

PRÉSENTS :	7 Conseillers municipaux :	
	Mme et MM. Nicole Gross, Max Graf, Patrick Chollet, Jean-Paul Demierre, Jean-Pierre Haenni, Georges Hauert et Yves Kazemi	
	60 Conseillers communaux selon la liste de présence.	60
ABSENTS EXCUSÉS :	Mmes et MM. Carole Chesaux, Lucie de Palma, Vincent Chollet, Christian Fiaux, Vivian Gaudin, Luc Massy, Jean Micol, Laurent Pfeiffer, Pietro Scalfaro et Simon Vogel	10
TOTAL :		70

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

En préambule, le Président apporte une légère modification à l'ordre du jour, comme suit :

1. Appel nominal
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Communications du Bureau du Conseil communal
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 23 avril 2012
5. Préavis n° 8/2012 - Comptes et gestion 2011
6. Préavis n° 9/2012 – Rapport de gestion 2011
7. Préavis n° 10/2012 - Acceptation de la succession en déshérence de feu Monsieur R.G.
8. Préavis n° 11/2012 - Remplacement d'une conduite de distribution d'eau potable et de défense incendie et réfection de la superstructure de la chaussée au chemin du Creux-des-Fontaines (Grandvaux)
9. Communication municipale n° 3/2012 - Principales décisions municipales (du 13 mars au 21 mai 2012)
10. Election de la Commission de gestion
11. Election du Bureau du Conseil
12. Communications municipales
13. Propositions individuelles et divers

L'ordre du jour est adopté tel quel, à l'unanimité.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Voici quelques informations sur les activités et correspondances survenues depuis la dernière séance du Conseil communal.

Au courrier :

- Le 30 avril, invitation du Président du Grand Conseil aux Présidents des communes vaudoises, à une soirée d'information et d'échanges le 22 mai 2012 au Palais de Rumine
- Le 21 mai du Bureau électoral du chef lieu d'arrondissement, un courrier au SECRi confirmant la procédure de remplacement du député démissionnaire Philippe Leuba au Grand Conseil
- A fin mai, une invitation au Président du Conseil, pour l'assemblée générale de GastroVaud le 6 juin 2012

Manifestations :

Les manifestations étant répertoriées dans la Feuille, il n'est pas nécessaire de les reprendre dans ce procès-verbal.

Le Président tient à remercier la commune de Bourg-en-Lavaux pour la magnifique organisation de la manifestation de l'UCV du 9 juin qui a des répercussions très positives.

Il demande encore à Mmes Nadia Cuénoud et Katharina Leyvraz (absentes le 23 avril écoulé) de signer l'acceptation ou le refus de l'engagement individuel concernant l'affectation des jetons de présence pour toute la législature, auprès de la secrétaire en fin de séance.

Scrutin du 17 juin 2012 - Votations fédérales et cantonale

- Initiative populaire du 23 janvier 2009 «Accéder à la propriété grâce à l'épargne-logement»
- Initiative populaire du 11 août 2009 «Pour le renforcement des droits populaires dans la politique étrangère (accords internationaux: la parole au peuple !)
- Modification du 30 septembre 2011 de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) (Réseaux de soins)
- ✓ Initiative populaire "Assistance au suicide en EMS" (modification de la loi du 29 mai 1985 sur la santé publique) avec le contre-projet du Grand Conseil qui propose de modifier la loi du 29 mai 1985 sur la santé publique.

Taux de participation de Bourg-en-Lavaux : environ 50.5%

Résultats

Pour les votations fédérales, les 3 objets ont été refusés par 969 voix contre 639, puis par 1'390 voix contre 238 et enfin, par 1'522 voix contre 115.

Pour la votation cantonale, l'initiative a été refusée par 983 voix contre 640 et le contre-projet accepté par 986 voix contre 613. Quant à la question subsidiaire, c'est le contre-projet qui l'emporte largement avec 1'064 voix contre 485 sur l'initiative populaire.

Prochains scrutins :

Votations fédérales et cantonales: 23 septembre et 25 novembre 2012

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 23 AVRIL 2012

Chacun a reçu copie de ce procès-verbal, il n'est donc pas procédé à sa relecture. Y a-t-il des demandes de modification ou d'adjonction ?

Il n'y a pas de demande, le procès-verbal est adopté à l'unanimité avec remerciements à la secrétaire.

5. PRÉAVIS N° 8/2012 – COMPTES ET GESTION 2011

Le Président mentionne que le Conseil délibère séparément sur les comptes et sur la gestion.

Le Conseil communal examine tout d'abord les comptes, par ex-commune et par chapitre.

Ensuite, la discussion s'ouvre sur la gestion de la Municipalité et sur le rapport de la Commission de gestion.

Puis, l'adoption des comptes et la décharge à la Commission de gestion ainsi que la gestion de l'année 2011 sont votées.

Enfin, le rapport de la Commission de gestion et le rapport de la Municipalité sur sa gestion sont adoptés.

COMPTES 2011

Quelques conseillers n'ont pas reçu la brochure des comptes.

A. CULLY (partie blanche)

Chapitre 1 : Administration générale

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

Chapitre 2 : Finances

La discussion est ouverte.

M. B. Rufi : Il remarque que les frais de fusion sont à l'actif du bilan pour plus de CHF 600'000.- . Il demande s'il y a encore beaucoup de frais engagés et à quel moment la subvention de CHF 1'950'000.- devrait arriver de l'Etat ?

M. J.-P. Haenni, Municipal : La somme de CHF 1'950'000.- est parvenue sur les comptes en mars 2012.

M. A. Hersperger, Boursier : Il y encore des frais informatiques en cours.

M. J.-P. Haenni, Municipal : Concernant l'informatique, il y a eu des petits soucis avec Ofisa engendrant quelques frais supplémentaires.

La parole n'est plus demandée.

Chapitre 3 : Domaines & Bâtiments

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

Chapitre 4 : Travaux

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

Chapitre 5 : Formation & Jeunesse

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

Chapitre 6 : Police

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

Chapitre 7 : Sécurité sociale

La discussion est ouverte.

Mme N. Cuénoud : Sur le compte 712.3526 « ARAJEL - Accueil parascolaire et de jour », elle s'interroge, car sur les comptes 2010, ce poste génère CHF 55'000.- de charges, un budget 2011 de CHF 90'700.- et passe à CHF 120'000.- de charges en 2011, pratiquement du simple au double ?

M. Y. Kazemi, Municipal : Il y a deux explications : tout d'abord l'élaboration du budget, car à sa préparation, on ne savait pas à l'avance combien d'enfants seront pris et on ne connaissait pas la situation fiscale des futurs parents et leur demande. On a établi un budget moyen basé sur les années précédentes.
Ensuite, il faut reconnaître qu'il existe une augmentation des capacités d'accueil. On n'a pas plus de places, par contre, ce qui

change, c'est le nombre d'enfants en moyenne que l'on accueille, c'est-à-dire le cumul des heures durant lesquelles l'on a accueilli les enfants. En 2011, il y avait plus d'enfants accueillis que de budget utilisé. En 2011, année de changement, il y a passablement de charges supplémentaires : départ de 3 directrices, 2 engagements qui ont coûté plus cher, doublons de poste pendant un certain temps d'où un double salaire et un investissement informatique.

La part de la commune qui est valable pour les 5 ex-communes est toujours approximativement de 35%.

Le canton, lors d'ouverture de nouvelles places, donne plus d'argent pendant 3 ans, ce que l'on appelle des aides au démarrage. Une partie de ces aides se sont éteintes en 2008.

La parole n'est plus demandée.

Chapitre 8 : Services industriels

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

Au vote, le Conseil communal accepte les comptes de Cully, tels que présentés, à l'unanimité moins 1 abstention.

B. EPESES (partie rose)

Chapitre 1 : Administration générale

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

Chapitre 2 : Finances

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

Chapitre 3 : Domaines & Bâtiments

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

Chapitre 4 : Travaux

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

Chapitre 5 : Formation & Jeunesse

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

Chapitre 6 : Police

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

Chapitre 7 : Sécurité sociale

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

Chapitre 8 : Services industriels

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

Au vote, le Conseil communal accepte les comptes d'Epresses, tels que présentés, à l'unanimité.

C. GRANDVAUX (partie verte)

Chapitre 1 : Administration générale

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

Chapitre 2 : Finances

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

Chapitre 3 : Domaines & Bâtiments

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

Chapitre 4 : Travaux

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

Chapitre 5 : Instruction publique & Cultes

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

Chapitre 6 : Police

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

Chapitre 7 : Sécurité sociale

La discussion est ouverte.

M. J.-L. Denisart : Il demande si le compte 710.352.00 « Participation ARAJEL (ex Piccolino) » regroupe les deux structures d'accueil : l'accueil parascolaire et de jour et l'accueil préscolaire ?

M. Y. Kazemi : On parle ici de tous les enfants accueillis dans la structure, car l'ARAJEL regroupe toutes les structures des communes de Chexbres, Puidoux, Rivaz, Saint-Saphorin et Bourg-en-Lavaux. Les chiffres de

Piccolino ne sont pas les mêmes, car il s'agit d'une comptabilité cumulée.

La parole n'est plus demandée.

Chapitre 8 : Services industriels

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

Au vote, le Conseil communal accepte les comptes de Grandvaux, tels que présentés, à l'unanimité.

D. RIEUX (partie jaune)

Chapitre 1 : Administration générale

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

Chapitre 2 : Finances

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

Chapitre 3 : Domaines & Bâtiments

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

Chapitre 4 : Travaux

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

Chapitre 5 : Formation & Jeunesse

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

Chapitre 6 : Police

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

Chapitre 7 : Sécurité sociale

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

Chapitre 8 : Services industriels

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

Au vote, le Conseil communal accepte les comptes de Riex, tels que présentés, à l'unanimité.

E. VILLETTE (partie saumon)Chapitre 1 : Administration générale

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

Chapitre 2 : Finances

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

Chapitre 3 : Domaines & Bâtiments

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

Chapitre 4 : Travaux

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

Chapitre 5 : Instruction publique & Cultes

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

Chapitre 6 : Police

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

Chapitre 7 : Sécurité sociale

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

Chapitre 8 : Services industriels

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

Au vote, le Conseil communal accepte les comptes de Villette, tels que présentés, à l'unanimité.

F. SIEL (partie bleue)

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

Au vote, le Conseil communal accepte les comptes SIEL, tels que présentés, à l'unanimité.

G. ETABLISSEMENT SCOLAIRE de Cully et environs (dernière partie blanche)

La discussion est ouverte.

Mme V. Hill : Au poste 501 « »Bâtiments scolaires », elle demande pourquoi le budget et les comptes 2011 comportent les mêmes montants ?

M. A. Hersperger, Boursier : Le budget est fait sur la base des comptes des communes 2 ans avant, donc on connaît exactement à chaque fois les charges qu'on aura dans les comptes, vu que c'est égal au budget. Cet élément n'existera plus dès 2012, car les comptes des écoles seront intégrés dans Bourg-en-Lavaux. Les chiffres réels des communes de 2009 sont ceux qu'on reporte dans le budget 2011 et reprend dans les comptes 2011, selon une clé de répartition du nombre d'élèves et d'habitants.

La parole n'est plus demandée.

Au vote, le Conseil communal accepte les comptes de l'Etablissement scolaire de Cully et environs, tels que présentés, à l'unanimité.

H. COMPTES CONSOLIDES de Bourg-en-Lavaux (tout au début de la brochure) et bilan consolidé reçu séparément

La discussion est ouverte.

M. R. Bech : Au poste 9282.72 « Compte réserve Facture sociale et Péréquation », il a compris qu'il y avait déjà un fonds de réserve de CHF 891'000.- à Grandvaux tant au début qu'à la fin de l'exercice, sans mouvement, et aussi qu'en particulier, la commune d'Epesses avait fait une allocation importante pour corriger les éléments de la péréquation de l'ordre CHF 285'000.-. Il souhaite savoir si son raisonnement est juste, ainsi qu'une explication complémentaire pour l'évolution de cette position.

M. A. Hersperger, Boursier : Le raisonnement n'est pas tout à fait juste, car les montants provisionnés dans les comptes d'Epesses se trouvent dans les transitoires.

Lorsqu'il a procédé à la consolidation, il s'est retrouvé avec 47 fonds de réserve pour le moins hétéroclites. Il a simplifié la structure des fonds : dans les CHF 954'000.- de fonds de réserve pour la facture sociale et la péréquation, il a repris le fonds de Grandvaux de CHF 891'116.- et a ajouté des fonds qu'on trouve dans les bilans de Riex et d'Epesses pour réduire le nombre de fonds de réserve à 14.

La parole n'est plus demandée.

Au vote, le Conseil communal accepte les comptes consolidés de Bourg-en-Lavaux et le bilan consolidé, tels que présentés, à l'unanimité.

Le Président clôt la discussion sur les comptes 2011.

Il passe au point 6 relatif à la gestion par dicastère.

6. PREAVIS N° 9/2012 – RAPPORT DE GESTION 2011**1^{ère} partie : du 1^{er} janvier au 30 juin 2011**

Ex-communes de Cully, Epesses, Grandvaux, Riex et Villette (pages 9 à 15)

La discussion est ouverte.

M. P. Humbert : A la page 14, il demande s'il s'agit d'un dédoublement de la personnalité, car le Syndic est cité 2 fois ?

(rires)

La parole n'est plus demandée.

2^{ème} partie : du 1^{er} juillet au 31 décembre 2011

Dicastère Conseil communal et Municipalité (pages 17 à 28)

La discussion est ouverte.

M. S. Crosa : A la page 26, il demande pourquoi l'APOL, dans les délégations municipales, n'est pas mentionnée ?

M. JP Demierre, Municipal : Il pense qu'il s'agit d'un oubli et on pourrait tout à fait ajouter une ligne.

La parole n'est plus demandée.

Dicastère Administration générale, Personnel et Urbanisme (pages 29 à 46)

La discussion est ouverte.

M. P. Humbert : Il s'interroge sur le graphique de la page 38, concernant les religions. Pourquoi fait-on figurer les israélites à 5, alors que sur la commune il devrait y avoir des islamistes, bouddhistes, etc. ? Il ne comprend pas très bien la pertinence de cette case ?

M. M. Graf, Syndic : Les habitants ne sont pas obligés d'indiquer leur religion.

Mme M. Bersier : Elle pense que la raison se trouve dans la loi ecclésiastique où il est dit qu'il y a 2 religions reconnues de droit public, protestante et catholique et une religion reconnue d'utilité publique qui est israélite. Les autres religions n'ont pas fait la demande pour être reconnues.

M. Y. Sesseli : Concernant la pyramide des âges, en page 38, il s'interroge sur le peu de personnes qui ont entre 45 et 55 ans dans la commune ?

M. le Président : Il s'agit vraisemblablement du personnel communal. A son avis, on pourrait supprimer cette page qui n'est pas importante.

(Arrivée de Mme F. Reijsoo à 20h55)

La parole n'est plus demandée.

Dicastère Finances, Travaux et Infrastructures (pages 47 à 70)

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

Dicastère Sécurité, Promotion économique et Tourisme (pages 71 à 76)

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

Dicastère Voirie, Domaines viticoles et Espaces verts (pages 77 à 83)

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

Dicastère Police des constructions, Bâtiments et Forêts (pages 84 à 93)

La discussion est ouverte.

M. B. Rufi : Il demande pour quelle raison, à la page 89, aucun permis d'habiter ou d'utiliser n'a été délivré entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre 2011 ?

M. G. Hauert, Municipal : Il attend d'avoir un certain nombre de dossiers pour pouvoir délivrer un permis d'habiter ou d'utiliser. Souvent, les personnes envoient la lettre de fin de travaux mais rien n'est terminé. Il est rare qu'une construction soit finie de A à Z.

M. B. Rufi : Quelle est la responsabilité de la commune par rapport à cela, puisque les gens habitent et utilisent sans permis officiel ?

M. G. Hauert, Municipal : Il s'agit probablement de cas spéciaux. Lorsque les travaux sont terminés, les personnes envoient une lettre de décharge, sous leur propre responsabilité.

M. M. Graf, Syndic : La commune insiste auprès des propriétaires en leur écrivant et en les mettant en garde qu'en cas d'accident, c'est sous leur propre responsabilité. On ne peut pas entrer de force chez eux.

M. B. Rufi n'est pas tout à fait satisfait de ces réponses.

La parole n'est plus demandée.

Dicastère Ecoles, Culture et Développement durable (pages 94 à 101)

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

Le Président ouvre la discussion d'ordre général sur le rapport de gestion.

M. J.-P. Haenni, Municipal : Il revient sur les remarques de la page 38. Il ne souhaite pas déculpabiliser ses collègues ou lui-même, mais il a vu le rapport de gestion ce jour à 16h. Concernant les dicastères, la Municipalité avait vu les pages, par contre elle n'a pas eu connaissance de cette page 38 avant aujourd'hui. C'est désolant, car vue plus tôt, la Municipalité l'aurait certainement retirée.

La parole n'est plus demandée.

Au vote, le Conseil communal accepte le rapport de gestion 2011 de la Municipalité à l'unanimité.

Le Président ouvre ensuite la discussion sur le rapport de la commission de gestion.

La parole n'est pas demandée, il est passé au vote des conclusions.

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

- vu les comptes 2011 de la Municipalité (préavis N° 8/2012 du 30 avril 2012) ;
- vu le rapport de gestion 2011 (préavis N° 9/2012) ;
- vu le rapport de la Commission de gestion ;
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

par 57 voix et 2 abstentions

- **d'approuver** les comptes 2011, tels que présentés ;
- **d'approuver** la gestion relative à l'exercice 2011 en donnant décharge à la Municipalité et à la Commission de gestion.

Le Président remercie M. Herpserger du travail minutieux fourni. Il remercie également la Commission de gestion de son excellent travail et l'audience de sa discipline.

7. PRÉAVIS N° 10/2012 – ACCEPTATION DE LA SUCCESSION EN DÉSHÉRENCE DE FEU MONSIEUR R.G.

Chacun a reçu copie du rapport de la Commission des finances, il n'est donc pas procédé à sa relecture.

La discussion est ouverte.

M. Le Président : Il demande si, par les initiales R.G., on peut savoir de qui il s'agit ?

M. M. Graf, Syndic : La protection de l'identité par respect des personnes est ici appliquée.

La parole n'est plus demandée, le Président passe au vote.

CONCLUSIONS**LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX**

- vu le préavis N° 10/2012 de la Municipalité du 21 mai 2012 ;
- vu le rapport de la Commission des finances chargée de son étude ;
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

par 59 voix (à l'unanimité)

- **d'autoriser** la Municipalité à accepter sa part légale à la succession en déshérence de Monsieur R.G., selon l'inventaire établi par la Justice de Paix du district de Lavaux-Oron.

8. PRÉAVIS N° 11/2012 – REMPLACEMENT D'UNE CONDUITE D'EAU POTABLE ET DE DÉFENSE INCENDIE ET RÉFECTION DE LA SUPERSTRUCTURE DE LA CHAUSSÉE AU CHEMIN DU CREUX-DES-FONTAINES (GRANDVAUX)

Chacun a reçu copie du rapport de la commission ad hoc ainsi que de celui de la Commission des finances, il n'est donc pas procédé à leur relecture.

M. le Président : Il demande au rapporteur, M. Roland Parisod, de mentionner les deux corrections à apporter au rapport.

M. R. Parisod : Il s'agit de **M. Dvorak** et non Duroak et le diamètre de la conduite est de **150 mm** et non de 115 mm.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, le Président passe au vote.

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

- vu le rapport-préavis n° 11/2012 de la Municipalité du 21 mai 2012 ;
- vu les rapports de la commission ad hoc et de la Commission des finances chargées de son étude;
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

par 59 voix (à l'unanimité)

- **d'autoriser** la Municipalité à faire effectuer le remplacement de la conduite d'eau potable et à réfectionner le revêtement routier au chemin du Creux-des-Fontaines (Grandvaux) ;
- **d'octroyer** à cet effet un crédit d'investissement de CHF 158'890.- ;
- **de financer** ce montant d'une part par les subventions ECA, estimées à CHF 20'000.- et le solde de CHF 138'890.- par la trésorerie courante ;
- d'amortir l'investissement net de CHF 138'890.00 sur une période de 30 ans, à raison de CHF 4'700.- par année, la première au budget 2013.

9. COMMUNICATIONS N° 3/2012 – PRINCIPALES DÉCISIONS MUNICIPALES (DU 13 MARS AU 21 MAI 2012)

Chacun a reçu copie de ce document, il n'est donc pas procédé à sa relecture.

La discussion est ouverte.

Mme Ch. Lavanchy : Elle apprécie ces communications, par contre elle estime qu'elles manquent de précision. Au point 5 « Subventions », soutien aux études musicales, elle ne comprend pas ce que signifie « selon le système de subventionnement de Cully » ?
Ensuite, au point accueil parascolaire, elle trouve que ce paragraphe n'est pas explicite et ne comprend pas pourquoi si 15 places manquent, on propose la salle boisée pour 12 élèves ?

M. Y. Kazemi, Municipal : Concernant la première question, il explique qu'à Grandvaux, il s'agissait d'un forfait attribué à un effectif pour l'ensemble des études. A Cully, une prise en charge selon un barème en fonction du revenu était appliquée. On a simplifié, pris le barème de Cully selon le revenu et généralisé à l'ensemble des communes.
Quant à l'accueil parascolaire, il propose d'y revenir aux communications municipales et répondra à la question.

- M. M. Duboux : Au point 5 « Subventions », vélos électriques, il demande s'il existe un fournisseur chez qui on doit aller ou peut-on en acheter n'importe où ?
- M. Y. Kazemi, Municipal : Il s'agit de la 2^{ème} variante, c'est-à-dire que pour tout achat de vélo électrique, il suffit d'envoyer la facture à la commune afin de recevoir la subvention de CHF 300.- par vélo.
- Mme F. Reijsoo : Elle évoque que c'est la 2^{ème} fois qu'elle participe au Conseil communal depuis son assermentation et, devant l'égalité entre hommes et femmes en Suisse, elle se demande, par rapport au point 3, vu que la Commission d'urbanisme n'est constituée que de membres masculins, si la commune a une politique pour une représentation équilibrée de la population ?
- M. M. Graf, Syndic : Il serait heureux d'avoir des femmes au sein de cette commission et on a cherché des experts dans ce domaine. Par contre, il n'y a aucun sexisme et il suffit de se présenter pour en discuter cas échéant.
- M. le Président : A titre informatif, sur 70 membres du Conseil, on compte 20 femmes.
- M. P. Humbert : Il trouve une bonne chose de compter dans cette commission d'urbanisme un représentant de la commission du développement durable qui pourra faire la liaison entre ces deux commissions.

10. ELECTION DE LA COMMISSION DE GESTION

Conformément au nouveau règlement du Conseil communal, les 7 membres sont rééligibles et il n'y a donc plus de suppléants.

- M. J.-C. Schwaab : Il souhaite démissionner de cette commission à regret. Compte tenu de son mandat fédéral et comme les chambres fédérales siègent chaque année fin mai, début juin, ce qui tombe en pleine période de l'examen de la gestion et des comptes par la commission, il n'a pas suffisamment de temps et de sérieux à accorder au travail d'une commission permanente, surtout que pendant les sessions, il est retenu à Berne presque toute la semaine.
- M. le Président : Y a-t-il une ou membre intéressé(e) à participer à la Commission de gestion ? Qu'en pense Mme Reijsoo ?
- Mme F. Reijsoo : Elle demande ce que ce travail représente ?
- M. le Président : Selon confirmation de Mme F. Gross, il évoque 7 séances.

Mme Fenneke Reijsoo accepte et est élue par acclamations.

La Commission de gestion se compose donc de Mmes et MM. Philippe Mäder (Président), Carole Bugnon-Grand, Florence Gross, Jean-François Parisod, Jacques Potterat, Fenneke Reijsoo et Anne-Véronique Wiget.

11. ELECTION DU BUREAU DU CONSEIL

Conformément au nouveau règlement du Conseil communal, tous les membres sont rééligibles pour un maximum de 3 ans et acceptent de l'être, sauf la secrétaire qui est élue pour la durée de la législature.

Le Bureau du Conseil est composé de :

Président :	M. J.-L. Bandini	Scrutateur :	M. L. Regamey
1 ^{ère} Vice-Présidente :	Mme B. Leprovost	Scrutatrice suppl. :	Mme P. Bochud
2 ^{ème} Vice-Président :	M. Yves Sesseli	Scrutateur suppl. :	M. E. Emery
Scrutatrice :	Mme M. Schopfer	Secrétaire :	Mme E. Fedrigo

Acceptez-vous de réélire le Bureau du Conseil tel quel ?

Le Conseil accepte à l'unanimité par acclamations.

Le Président remercie le Conseil de sa confiance et c'est avec plaisir qu'il exécutera cette 2^{ème} année de présidence.

12. COMMUNICATIONS MUNICIPALES

Le Président passe la parole en premier à M. Max Graf, Syndic.

M. le Syndic Max GRAF

Il souhaite informer l'audience au sujet de l'avancement des divers PPA : Le PPA de Ruvines dessus touche au projet scolaire. Il est actuellement en examen préalable depuis mi-juin et prévu pour fin août. Le PPA de l'Hôpital est actuellement en examen préalable depuis plus de 3 mois. Il est en attente des réponses du SDT (Service et l'Aménagement du Territoire) qui sont souvent longues. Le PPA de la Gare de Cully est actuellement à bout touchant, par contre il a fallu plus de 7 ans pour y arriver.

M. le Conseiller municipal Patrick CHOLLET

Il informe que la pompe de la salle Davel a grillé vendredi dernier. Elle sert à ramasser les eaux usées partant du village de Cully et remontant sur le collecteur des Rives. Grâce à l'intervention rapide de l'équipe d'assainissement, la réparation a eu lieu samedi matin sans dommage.

La Commission municipale pour l'étude de la taxe déchets se réunira le 3 juillet prochain. Tous les documents nécessaires seront à disposition. Il demande aux membres de s'approcher de lui en fin de séance pour convenir de l'horaire.

SDIS

Il y a un regroupement qui est prévu mais les démarches sont bloquées actuellement, à cause d'un léger différend. C'est le Préfet qui va reprendre la main sur ce dossier et organiser une table ronde à la rentrée d'automne.

Le championnat suisse des Jeunes Sapeurs-pompiers a eu lieu les 16 et 17 juin, le but étant de sélectionner les équipes pour le championnat du monde : les jeunes pompiers de Lausanne et ceux du SDIS de Gourze ont été sélectionnés pour le championnat du monde qui aura lieu à Mulhouse. (*Acclamations*)

Quant à la protection civile, là aussi on regroupe. Tous les professionnels des zones RPC de Lausanne-Est, Lavaux et Oron ont reçu les lignes directrices de la future organisation, décidée par les 3 Présidents des Comités directeurs prévue pour le 1^{er} janvier 2014. Le rapport sera rendu pour la fin du 3^{ème} trimestre 2012 et on espère arriver à nos fins pour la date prévue.

M. le Conseiller municipal Jean-Paul DEMIERRE

APOL : concernant la sécurité et le stationnement au festival Cully Jazz, tout s'est bien passé.

Des places de car sont prévues : une à la gare de Cully, une à la Route de la Corniche 13 et deux à Grandvaux, selon la volonté de sa Municipalité en son temps, et une à la Route de la Corniche entre Rieux et Cully, selon une volonté de l'Hôtel Lavaux qui va ouvrir le 16 juillet. Même si cette place n'est pas très occupée pour l'instant, ça ne saurait tarder pendant les weekends jusqu'à fin septembre.

Concernant les manifestations 2012, la Place d'Armes a été beaucoup utilisée pour différents événements et fêtes. On fera une étude, car depuis le festival de Jazz, les habitants du secteur souhaiteraient passer un weekend sans fête.

L'Hôtel Lavaux ouvre ses portes le 16 juillet prochain. C'est un projet sympathique.

Fête du 1^{er} août : on va repartir avec une 2^{ème} édition, comme en 2011 avec les sociétés locales, puisque cela a bien fonctionné.

Bateau à rames du Sauvetage Davel : un problème avec les rails de mise à l'eau a été détecté. Le nécessaire sera fait pour les réparer.

Une borne interactive a été placée pendant la manifestation de l'UCV. Sur 1'800 personnes, 450 applications ont été enregistrées.

Mme la Conseillère municipale Nicole GROSS

Elle souhaite encore remercier de tout cœur tous les Conseillers et Conseillères qui ont participé à la réussite de la journée de l'UCV. Tout le canton parle positivement de Bourg-en-Lavaux en notant qu'il s'agit d'une fusion réussie.

Elle informe que le vendredi 29 juin, dès 15h30 et samedi 30 juin aux Ruvines, les bouteilles de vin de la commune seront remises aux personnes y ayant souscrit.

Quant au Comité de la loi Lavaux, notamment « Non à Sauvez Lavaux 3 », des communes et des vigneronns ont signé la résolution de mars 2009 contre la nouvelle initiative Weber. A ce sujet, une séance aura lieu le jeudi 12 juillet à 18h, à la salle des Mariadoules à Aran, pour une demande de soutiens financiers.

M. le Conseiller municipal Jean-Pierre HAENNI

Concernant les travaux, il souhaite informer ce qui suit :

Chantier du village de Grandvaux : les travaux de revêtement sont bientôt terminés. Il y a eu un problème d'eau et une commande de pièce (réducteur de pression) a mis du temps à venir pour reboucher le trou. La fin des travaux est prévue jeudi prochain 28 juin.

Chemin de Crêt-Mouton : une conduite a sauté il y a environ 1 mois. On attend les offres et cela engendrera un coût d'environ CHF 20 à 30'000.-.

Trottoir de Savigny : le trottoir est bientôt terminé et une agape sera organisée dans la semaine pour fêter la fin des travaux.

Il souhaite remercier le Boursier, M. A. Hersperger et son équipe pour le travail magnifique des comptes. Il remercie aussi la Commission des finances, la Commission de gestion, ainsi que les commissions ad hoc avec lesquelles il a bien collaboré. Enfin, il remercie tout le Conseil pour les excellentes séances de Conseil communal, auxquelles il a plaisir à participer dans la sérénité. Il formule une bonne continuation à toutes et tous !

M. le Conseiller municipal Georges HAUERT

Il annonce que le martelage des bois aura lieu les matins des 26 juillet et 16 août prochains. A Grandvaux, il informait le Conseil, aussi il souhaite continuer cette habitude et les personnes intéressées à y participer sont priées de s'adresser directement à lui.

Terrain multisports : il sera terminé à la rentrée, après les vacances.

Local du feu à Epesses : les soumissions sont en train d'entrer et il a donné pour objectif les prochaines « caves cantonales ouvertes ».

M. le Conseiller municipal Yves KAZEMI

Ecoles : depuis décembre 2011, une réorganisation scolaire est en cours d'étude en collaboration avec les communes de Puidoux, Chexbres, Rivaz et Saint-Saphorin.

La mission est de repenser l'organisation des collèges et des établissements scolaires. Aujourd'hui, la situation est la suivante : les communes de Pully, Belmont et Paudex ont décidé de créer un établissement scolaire ensemble. Lutry a décidé de créer un établissement scolaire seule. Officiellement, Bourg-en-Lavaux va créer un établissement scolaire avec Puidoux, Chexbres, Rivaz et Saint-Saphorin. La question qui se pose est de savoir où implanter le collège secondaire qui accueillera environ 300 élèves ? L'emplacement fait l'objet de discussions entre les communes concernées. Les Ruvines à Cully et le site de Puidoux s'y prêtent relativement bien.

On va entreprendre une étude pour paramétrer une ligne d'orientation en termes de transports, de bassin de population et d'infrastructures. Il s'agit d'un choix important engageant une région, des investissements financiers et il y va de la qualité de vie des enfants pour une période d'une trentaine d'années.

Un délai complémentaire a été accordé par la Conseillère d'Etat, Mme Lyon, fixé au 30 septembre 2012. Le Conseil sera tenu informé de la suite des événements.

Accueil de la petite enfance : normalement, entre le passage de la garderie et les UAPE, les enfants quittant les UAPE sont remplacés par ceux qui viennent de la garderie. Cette année, il n'y a pas eu assez de départs au niveau des UAPE, par contre cela a créé une grande arrivée au niveau de la garderie, ce qui a engendré une insuffisance de 12 places. Une solution a été rapidement trouvée pour créer un accueil parascolaire dans le Foyer de la salle des Ruvines. Cette décision a permis de s'assurer qu'aucun parent ne reste « sur le carreau ». Ceci implique qu'il n'y aura plus de location possible à la salle des Ruvines.

Internet : les adresses Internet www.bourg-en-lavaux.ch et www.bourg-en-lavaux.com font l'objet de tentatives de les récupérer à des personnes qui ont acheté les droits pour ces noms, au moment de la fusion.

Les adresses www.bourgenlavaux.ch et www.bourgenlavaux.com ont été récupérées avec succès.

La Route lyrique : l'Opéra de Lausanne sera en tournée les 8 juillet à la Tour de Gourze et 11 juillet à Cully. Le spectacle est composé de deux opérettes-bouffes signées Jacques Offenbach.

Commission de Développement durable : la commune est inscrite à la semaine de la mobilité se déroulant du 16 au 22 septembre prochain. La Commission est en train de préparer différentes actions qui seront présentées durant cette semaine.

Il demande à MM. Noverraz et Blanc de s'adresser à lui en fin de séance pour la convention d'usage du terrain multisports.

M. le Président : Il retourne les compliments à M. J.-P. Haenni pour lui mentionner que le Bureau a plaisir de collaborer avec la Municipalité, ainsi qu'avec l'ensemble du Conseil communal. On tire tous à la même corde et l'on se bat pour une nouvelle commune nommée Bourg-en-Lavaux.

13. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS

M. J.-C. Schwaab : Il souhaite revenir sur le point du PPA de la Gare de Cully. Lorsqu'on prépare un projet de cette envergure, cela déplace en général les flux des piétons. Les commerçants, habitués d'être sur un flux de piétons qui se retrouvent hors du flux de piétons, peuvent perdre une partie de leur clientèle. Il remarque que les flux de piétons entre le Nord et le Sud de la gare ne sont pas idéaux. Il demande si les cheminements piétonniers et l'accès aux quais sous-voies pour les personnes à mobilité réduite vont être repensés et si les commerçants de la commune vont être associés à la réflexion ?

M. M. Graf, Syndic : Il est heureux d'entendre cette question. Cela permettra de clarifier certains points en discussion depuis longtemps. Il répond qu'un guide de conception urbanistique a été établi qui prévoit un passage sous-voie sur lequel les escaliers devraient être supprimés et remplacés par un accès plus plat, puis les quais vont être préparés pour faciliter les personnes à mobilité réduite. La liaison entre la gare et l'actuel village va être favorisée.
Le passage routier concerne les CFF et le canton. Il s'agit d'un PPA et n'est donc pas encore complètement définitif.

(Départ de M. T. Bron à 21h45)

M. Y. Delaloye : Il a eu la chance de lire dans la Feuille des Avis Officiels (FAO) que l'APOL avait acquis un pistolet laser radar avec un programme informatique. Quelles étaient les réflexions faites pour acquérir ce type d'appareil ?

M. JP Demierre, Municipal : Le Conseil intercommunal a voté ce préavis. Ce radar va être acheté prochainement pour un montant d'environ CHF 56'000.-. L'APOL va collaborer avec la police intercommunale de Pully qui possède un radar sur véhicule. Un échange est possible entre les 2 polices. Il s'agit d'une demande émanant surtout des communes de Rivaz et Saint-Saphorin. Il s'agit de prévention et non d'acharnement ou de répression.

M. M. Duboux : Un écriteau a fleuri à Riex et à Chexbres concernant la route de la Corniche qui sera fermée un jour complet. Il a entendu dire que c'est pour une transformation à Epresses. Un premier chemin des améliorations foncières (au Nord) va être utilisé pour des camions de 40 tonnes et il pense que ce chemin n'a pas été prévu pour cela. Les drainages n'ont jamais été bétonnés, puis cassés par des camions passant par-dessus.

M. J.-P. Haenni, Municipal : Concernant les chemins bétonnés, les drainages ont été cassés lors du remblayage. L'entreprise ayant fait ces travaux va les refaire cet automne selon accord, après les vendanges suite à des sondages. Il ne pense pas que les camions pèsent 40 tonnes, par contre il en parlera à M. Favey.

M. P.-A. Fontannaz : Concernant les hameaux de Bourg-en-Lavaux, certains étaient jumelés avec des communes lointaines. La commune va-t-elle entreprendre des démarches pour faire perdurer ces jumelages ? Ensuite, qu'en est-il du nouveau règlement de construction ?

M. le Président : Il évoque que l'ancienne commune de Grandvaux avait des relations annuelles avec l'ambassade du Japon et il espère qu'on maintiendra également les relations avec la ville de Beutal.

- M. M. Graf, Syndic : Au sujet des jumelages, c'est en réflexion, car ce n'était pas la 1^{ère} priorité de la Municipalité de s'en occuper. Il mentionne notamment les bonnes relations avec la bourgeoisie de Berne qui a offert la Maison jaune et les vignes avoisinantes, ainsi qu'avec Berthoud (ex-Epesses). La Municipalité va prendre le temps d'y réfléchir et de renouer avec les villes dont les rapports étaient pratiqués avec les anciennes communes.
Quant au règlement de construction ou Règlement du Plan Général d'Affectation (RPGA), il faut passer d'abord par un plan directeur qui a été proposé au Conseil en début de législature. Un RPGA sera donc présenté par le bureau d'urbanisme le 2 juillet prochain en Municipalité, puis ultérieurement au Conseil communal pour approbation, ensuite au SDT (Service d'Aménagement du Territoire) pour finalisation. Il pense présenter ce RPGA d'ici la fin de l'année.
- M. J.-R. Gaillard : Par rapport à la sécurité des abords des collèges des Ruvines et du Genevrey et au vu des événements survenus dernièrement, il souhaite savoir quelles mesures la Municipalité va entreprendre pour la surveillance des enfants par les parents ou autres ? Il faut savoir que dans l'enceinte des collèges, ce sont les enseignants et le concierge qui surveillent les enfants, puis, hors du collège jusqu'à l'arrêt du bus, la commune est censée s'occuper de leur surveillance. Finalement, les enfants sont pris en charge par le chauffeur du bus.
Il ajoute une remarque : durant un mariage dans cette salle, du vin de la Petite Arvine et de l'Amarone ont été servis au repas, alors que le règlement, lors de locations de salles, stipule que les vins de Grandvaux ou de la région - puisqu'il s'agissait de l'ex-commune de Grandvaux - devaient être consommés.
- M. JP Demierre, Municipal : Pour la 1^{ère} question, il explique que l'APOL est sensible à ce sujet. L'association a des instructions de surveiller les abords des écoles et fait son travail. On a un effectif de 24 ou 25 policiers qui tournent 24h sur 24h. On sera complet d'ici la fin de l'année et la surveillance sera plus soutenue, car il voit ces éléments dans les rapports.
Quant à la question du vin servi comme la Petite Arvine, on a largement compensé ce « couac » pendant la manifestation de l'UCV.
- M. Y. Kazemi, Municipal : Il explique que la gestion des parents devient actuellement un réel problème. On doit étudier avec le transporteur comment la sécurité peut être améliorée. La commune est responsable à partir du moment où les élèves quittent la salle scolaire jusqu'à leur domicile. On n'a pas de ressources à l'heure actuelle. On est en train de renforcer la collaboration avec l'école et étudier comment mieux gérer cette interface. Il est important que tout le monde joue le jeu.
- M. G. Hauert, Municipal : Quant aux vins servis dans les salles de location, il mentionne qu'un règlement est en train d'être établi sur l'utilisations des salles. Ce

sera uniformisé pour toutes les salles louées dans la commune de Bourg-en-Lavaux.

M. C. Grin : Il évoque que l'Hôtel Lavaux est doté d'une superbe terrasse sur le toit ainsi que d'une passerelle depuis la vigne. Il incite le Conseil d'aller le visiter.

Question restaurants, il est triste d'apprendre la fermeture de plusieurs restaurants dans la commune : comme le Pointu à Grandvaux, la Grappe d'Or à Cully, etc. Les gens de Cully s'inquiètent s'il y aura une autre affectation ou pas pour la Grappe d'Or ?

M. M. Graf, Syndic : Pour la Grappe d'Or, il n'y a aucune information pour l'instant. Par contre, le Café Fédéral a demandé un changement d'affectation et sa fermeture est définitive. Par chance, l'Hôtel Lavaux ouvre bientôt.

M. S. Crosa : Il a été interpellé par des habitants de Grandvaux, car il y a un changement sur le type d'ampoules électriques au niveau de l'éclairage public et la couleur passe de l'orange au blanc. Or, ils ont l'impression que cela éclaire beaucoup plus qu'avant. Qu'en est-il ?

M. P. Chollet, Municipal : On a vite constaté qu'on trouvait n'importe quoi d'une commune à l'autre auparavant. Il a fallu faire des choix, unifier l'approche de l'éclairage public à Bourg-en-Lavaux et prévoir un plan général d'éclairage, ce qui a été fait. La partie colonne vertébrale de la commune restait avec des ampoules à vapeur de sodium jaunes-oranges et toutes les routes collectives, résidences secondaires et villages passaient à la couleur blanche, afin d'unifier les bourgs, hameaux et routes de la commune. Passer de la couleur jaune-orange à blanche donne l'impression d'éclairer plus, par contre au niveau intensité lumineuse, c'est la règle. Le type d'éclairage de l'époque était à 360 °C (type lanterne Montmartre). On reste attentif afin que le confort des gens soit garanti par l'installation d'ampoules de 50 W, selon les endroits d'éclairage à atténuer.

Mme B. Leprovost : Elle remercie la Municipalité de la décoration florale partout dans la commune de Bourg-en-Lavaux aux couleurs des armoiries : rouge, blanc et vert. Les gens sont contents, par contre ils regrettent de n'avoir aucune lumière le soir depuis le Major Davel à Moratel.

M. le Président : Il se permet un rectificatif concernant la décoration florale : la place de Grandvaux a été oubliée, car les bambous sont morts et aucune fleur ne les a remplacés !

M. M. Graf, Syndic : Il demande de la patience, car Cully attendait ces travaux depuis plus d'une année et ils ont été accélérés grâce à l'UCV. Il n'y a rien contre Grandvaux. La planification est faite et ce sera exécuté prochainement.

M. P. Chollet., Municipal : Concernant l'éclairage public au bord du lac, on a déjà pris des projets existants au niveau des anciennes communes. Cully n'en avait pas prévu. Il prend note pour que cet éclairage, peut-être indirect, soit intégré et approprié et qu'un préavis soit soumis au Conseil communal.

M. P. Baumann : Il souhaite qu'on fasse quelque chose à cause de l'herbe qui pousse au bord des routes et, à certains endroits, cela peut être dangereux quotidiennement, car la route se voit diminuée d'environ 50 cm.

Mme N. Gross, Municipale : Elle répond qu'une partie se trouve dans le domaine cantonal et c'est au canton de le faire. Concernant l'autre partie, l'entretien des chemins a pris du retard, car la voirie a été mobilisée par la manifestation du 9 juin. Le plan a été établi par M. Favey et ce devrait être exécuté sous peu.

La parole n'est plus demandée.

Le Président rappelle à Mmes Cuénoud et Leyvraz de signer l'acceptation ou le refus de l'engagement individuel concernant l'affectation des jetons de présence.

Il informe ensuite que la prochaine séance aura lieu le lundi 3 septembre 2012 à la grande salle de l'Hôtel-du-Monde, à Grandvaux, à 20h.

La séance est levée à 22h15.

Un apéritif est offert au caveau Corto.

Au nom du Conseil communal :

Le Président

La Secrétaire

Jean-Louis Bandini

Eliane Fedrigo

Grandvaux, le 5 juillet 2012